

MÉMOIRE NON PRÉSENTÉ

163

DM6

Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par consortium Multitech-GSI Environnement

Rouyn-Noranda

6212-03-025

MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET d'un «LES» à Rouyn-Noranda

Monsieur le Commissaire,

Je désire soumettre quelques opinions et inquiétudes concernant le projet ci-haut mentionné;

Étant des résidants depuis maintenant plus de 45 ans des lots 54 et 55 (lots voisin du site projeté), un tel projet peut avoir certains impacts tels que :

1. Concernant l'entretien du chemin; la présence de rebus, clous ou tous objets responsables de crevaisons ou détérioration de nos équipements :
 - Est-ce que le promoteur s'engage à prendre des mesures et à négocier avec les principaux utilisateurs de ce chemin pour qu'il y ait entente et satisfaction de toutes les parties concernées;
 - Advenant qu'aucune prévention n'est faite à cet égard, il est assuré que nous serons les premiers à être pénalisés car nos coûts d'entretien vont augmenter automatiquement et considérablement;
2. Le recouvrement des déchets devrait se faire au fur et à mesure de leur entrée, sur le site. Des mesures et engagements spécifiques devraient être prises par le promoteur dans le but d'éloigner toutes présences nuisibles (odeurs, oiseaux charognards, vermines, etc...) vu la proximité de notre résidence.
3. Je désire aussi mentionner que le traitement des eaux de lixiviations repose sur des hypothèses plutôt que des certitudes. L'emplacement exact du bassin n'est pas déterminé. Si ma compréhension est bonne, le promoteur propose d'installer son bassin d'entreposage de lixiviat soit au côté d'une cellule de déchet ou sur un autre lot plus loin qui se rapprocherait de notre site. Je crois qu'il serait préférable de maintenir la plus grande distance possible entre ce bassin et notre propriété afin d'éliminer les odeurs la présence d'oiseaux ou autres inconvénients que je ne saurais citer. Est-ce que ce bassin serait dans un bâtiment ou entourer d'arbres pour réduire les odeurs?

4. Le promoteur propose non seulement un «LES» qui permettra de gérer les matières résiduelles non valorisées mais aussi on parle de matières dangereuses (2^e phase) depuis le début des présentations on parle de cette 2^e phase mais il ne semble pas y avoir eu de réponse claire démontrant qu'à l'acceptation de la 1^{ière} phase, la deuxième phase saurait automatiquement acceptée. Je crois que cette deuxième phase comporte des enjeux majeurs sur notre environnement et que cette partie devrait être éclaircie rapidement.

Merci de votre attention.

Nathalie Lafond
Les Entreprises Léo Lafond inc.